Acte n° 2017C121



DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :

: 37 En exercice

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 20/11/2017

: 30 Présents **Pouvoirs**

: 6

Votants

: 36

Le 27 novembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés: Nathalie BARDE (Pouvoir Bernard GRISON), Hubert BONNET (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD, Yann GALLAY (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE,

Assistaient: Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Marc PECHOUX

OBJET: TRANSPORTS - CONVENTION AUTORISATION DE DESSERTE SUR LE TERRITOIRE TRANSPORTS DU SYTRAL A JASSANS RIOTTIER ET VILLEFRANCHE SUR SAONE

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président en charge de l'Aménagement et des Transports rappelle que le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le territoire de la métropole lyonnaise et que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, elle aussi AOM, assure l'organisation des transports publics sur son territoire.

Le réseau de transport, Saônibus, est composé de 3 lignes régulières et 3 lignes de transport à la demande.

A compter du 4 septembre 2017, la CCDSV souhaite expérimenter une nouvelle ligne de transport à la demande (ligne D) sur son réseau Saônibus, afin de desservir la commune de Frans en direction de Jassans-Riottier et Villefranche-sur-Saône.

Cette ligne D desservant des points d'arrêts situés sur le périmètre de compétence de mobilité du SYTRAL, il convient d'établir une autorisation de desserte, délivrée par le SYTRAL, objet de la présente convention.

Cette convention précise les modalités techniques de l'autorisation de desserte ; elle est accordée sans contrepartie financière.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention d'autorisation de desserte de la ligne D du réseau Saônibus sur le territoire du SYTRAL,
- **DE MANDATER** le Président pour signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

3 0 NOV. 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171127-2017C121-TR

Affichage le : 3 8 NOV. 2017 Le Président, Bernard GRISON

A Trévoux, le 27 novembre DOMBES SAÔNE VALLÉE